



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

**Séance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre tenue le
12 juin 2024, à 19 h, au Complexe environnemental de la Régie
intermunicipale des déchets de la Lièvre située au 1064, rue
Industrielle, Mont-Laurier.**

Étaient présents et formaient quorum :

M. Jean Gascon, président	Mun. de Lac-Saint-Paul
M. Marc Champagne	Mun. de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. Ghislain Collin	Mun. de Notre-Dame-de-Pontmain
M. Michel Daigle	Mun. Sainte-Anne-du-Lac
Mme Mélanie Grenier	Mun. de Kiamika
M. Normand Latreille (19h10)	Ville de Mont-Laurier
M. Éric Lévesque	Mun. de Mont-Saint-Michel
M. Serge Piché	Mun. de Lac-des-Écorces
M. Pierre Raïche	Mun. de Lac-du-Cerf
Mme Sylvie Roussel	Mun. Notre-Dame-du-Laus
M. René de la Sablonnière	Mun. de Chute-Saint-Philippe
Mme Diane Sirard	Mun. de Ferme-Neuve

Assistent également à la séance, M. Jimmy Brisebois, directeur général et greffier-trésorier et Mme Mariève Garceau, agente de communication, qui agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

M. Jean Gascon, président, ouvre la rencontre, il est 19 h 10.

24-06-4241

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 JUIN 2024

Il est proposé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour 12 juin 2024 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

24-06-4242

ADOPTION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 29 MAI 2024

Il est proposé par Mme Sylvie Roussel et résolu à l'unanimité d'adopter le compte rendu et les recommandations du comité exécutif du 29 mai 2024 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

24-06-4243

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 MAI 2024

Il est proposé par M. Marc Champagne et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 8 mai 2024 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

24-06-4244

RELEVÉ DES COMPTES FOURNISSEURS AU 31 MAI 2024

Il est proposé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes fournisseurs, en date du 31 mai 2024, totalisant une somme de 403 591,14 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

24-06-4245

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

RELEVÉ DES PAIEMENTS AU 31 MAI 2024

Il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des paiements, en date du 31 mai 2024, totalisant une somme de 711 843.26 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

CORRESPONDANCE ET REVUE DE PRESSE

Aucun point

ADMINISTRATION **RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

24 avril 2024 : Formation ADMQ – Loi 25

ADMINISTRATION

29 mai 2024 : webinaire REP – contenant pressurisé de combustibles à usage unique.
L'organisme de gestion désigné est Association pour la gestion des produits (AGP)

30 mai 2024 : webinaire – AOMGRM

4 juin 2024 : Agrandissement du LET - MELCCFP

- Réception de la 3^e série de questions
- Le MELCCFP veut un engagement écrit de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre qu'ils auront les réponses à la 3^e série de questions avant le 18 juillet 2024
- Mandat donné au BAPE pour une période d'information
- Soirée d'information du BAPE, à Mont-Laurier, à la fin juillet ou début août 2024
- Décision du BAPE, en septembre, à savoir s'il y aura consultation publique ou non

TRAVAUX SUR LE SITE

Aménagement du dépôt permanent des RDD
Réparation de l'asphalte sur les chemins d'accès au site
Vente de biomasse forestière

24-06-4246

SOUSSION – COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES

Soumissionnaire

Services sanitaires JLR Cloutier

Prix (taxes incluses)

1 166 431.34 \$

ATTENDU qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) deviendra le gestionnaire national en ce qui a trait aux matières recyclables;

ATTENDU les besoins de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre en ce qui a trait à la collecte des matières recyclables ;

ATTENDU que le présent contrat se termine le 31 décembre 2024;

ATTENDU que la Régie a procédé à un appel d'offres ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

ATTENDU que le devis d'appel d'offres est pour les périodes suivantes :

- Contrat de quatre ans : du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028
- Option de 16 mois : du 1er janvier 2029 au 30 avril 2030

ATTENDU qu'il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire ;

ATTENDU que la soumission de Services sanitaires JLR Cloutier est conforme aux exigences du devis ;

ATTENDU que la soumission de Services sanitaires JLR Cloutier correspond à l'estimé budgétaire établi par la Régie.

ATTENDU qu'ÉEQ n'a pas manifesté son opposition dans les délais prescrits par l'entente entre la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et Éco entreprises Québec, signée le 20 février 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc Champagne et résolu à l'unanimité que la Régie procède à l'adjudication du contrat, pour la collecte et le transport des matières recyclables, à Services sanitaires JLR Cloutier, pour une somme 1 166 431,34 \$ (taxes incluses) pour la première année du contrat et indexé selon les clauses du contrat, et ce, pour une période de quatre ans, soit :

Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028
Option de 16 mois, du 1er janvier 2029 au 30 avril 2030.

ADOPTÉE à l'unanimité

SOUSSION – COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES, RÉSIDUELLES ET ENCOMBRANTS

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix (taxes incluses)</u>
Services sanitaires JLR Cloutier	2 352 905.89 \$

ATTENDU les besoins de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre en ce qui a trait à la collecte des matières organiques, résiduelles et encombrants;

ATTENDU que le présent contrat se termine le 31 décembre 2024;

ATTENDU que la Régie a procédé à un appel d'offres ;

ATTENDU que le devis d'appel d'offres est pour les périodes suivantes :

- Contrat de quatre ans : du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028
- Option de 16 mois : du 1er janvier 2029 au 30 avril 2030

ATTENDU qu'il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire ;

ATTENDU qu'après négociation avec Services sanitaires JLR Cloutier, ce dernier accepte de modifier son prix à la baisse, pour la collecte des encombrants, pour une somme de 75 000 \$ (avant taxes) au lieu de 95 000 \$ (avant taxes) comme

24-06-4247



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

indiqué dans sa correspondance du 4 juin 2024;

ATTENDU Que la soumission de Services sanitaires JLR Cloutier est conforme aux exigences du devis ;

ATTENDU Que la soumission de Services sanitaires JLR Cloutier correspond à l'estimé budgétaire établi par la Régie.

EN CONSÉQUENCE, l'est proposé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité que la Régie procède à l'adjudication du contrat, pour la collecte et le transport des matières organiques, résiduelles et encombrants, à Services sanitaires JLR Cloutier, pour une somme de 2 329 910.89 \$ (taxes incluses) pour la première année du contrat et indexé selon les clauses du contrat, et ce, pour une période de quatre ans, soit :

Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028
Option de 16 mois, du 1er janvier 2029 au 30 avril 2030.

ADOPTÉE à l'unanimité

24-06-4248

APPEL D'OFFRES – TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU qu'à partir du 1er janvier 2025, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) deviendra le gestionnaire national en ce qui a trait aux matières recyclables ;

ATTENDU le transport du centre de transfert des matières recyclables, de la Régie, au centre de tri, de Tricentris, à Gatineau ;

ATTENDU que le présent contrat de transport se termine le 31 décembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité d'autoriser la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre à procéder à un appel d'offres pour le transport des matières recyclables sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO).

ADOPTÉE à l'unanimité

COMMUNICATION

RAPPORT DE L'AGENTE DE COMMUNICATION

27 mai 2024 : Visite de 4 groupes de secondaire 4 de la polyvalente Saint-Joseph

10 juin 2024 : Visite des installations de la recyclerie de Zone emploi, dans le cadre de la journée porte ouverte.

La Régie enverra sous peu, aux municipalités membres, une publicité sur la recyclerie. La Régie aimerait que cette publicité soit insérée dans les journaux locaux des municipalités membres.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Vidéos informatifs

Mise en ligne de deux vidéos informatifs, filmés par notre contremaître.

1. Inscription et accueil à l'écocentre
2. Plateforme de compostage

Plateforme Facebook

Dans les 28 derniers jours, la Régie a constaté ceci :

892 à 936 abonnés

32 % sont des hommes

68 % sont des femmes

Tranches d'âge la plus grande : 35 – 44 ans

Vidéo la plus populaire : Plateforme de compostage

Couverture de la publication : 5 890

Inération avec la publication : 979

Plateforme TikTok

Vidéo la plus populaire : Plateforme de compostage

Nombre de vue : 602

Porte ouverte – Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Il y aura porte ouverte, le 10 août 2024, entre 9h et 12h.

Le départ en autobus se fera vers 10h.

Correspondance – suivi du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC d'Antoine-Labelle

Étant donné que le conseil des maires de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté, en janvier 2023, son plan de gestion des matières résiduelles;

Étant donné que la MRC d'Antoine-Labelle a donné le mandat d'élaboration et du suivi du plan de gestion des matières résiduelles au Complexe environnemental de la Rouge (CER);

Étant donné que CER a demandé à la Régie intermunicipale de vérifier avec ses municipalités membres si elle a effectué les mesures du plan de gestion des matières résiduelles;

Étant donné que la Régie a eu plusieurs demandes de ses municipalités membres en ce qui a trait à l'élaboration de certaines mesures (règlement type);

À la suite de ses demande, la Régie précise qu'elle a demandée au Complexe environnemental de la Rouge (CER) d'élaborer un règlement type concernant les mesures suivantes :

#1 : Bannir graduellement les produits à usage unique non couverts par le règlement (DORS/2022-138)

#18 : Exiger un lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis de construction, rénovation et démolition.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

VARIA

Aucun point

PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le président lève la séance, il est 20h20.

M. Jean Gascon
président

M. Jimmy Brisebois
directeur général et greffier-trésorier

Je, Jean Gascon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Gascon, président